

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

29 octobre 2010 /

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 24 juin 2010
- **Titres concernés** : Actions ordinaires
- **Nombre d'actions détenues avant mise en oeuvre du programme** : Aucune
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 862 741 actions
- **Prix maximum d'achat** : 2 Euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - L'annulation des actions dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois ;
 - La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
 - L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF;
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 24 juin 2010 soit jusqu'au 24 décembre 2011.
- **Date d'application** : 1 novembre 2010

